



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 84536

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les répercussions de l'augmentation du cours du pétrole et la ventilation des contraintes financières. La très forte augmentation des cours du baril de brut ces dernières années a, de façon mécanique, permis aux compagnies pétrolières d'enregistrer d'importants bénéfices. Parallèlement, ces augmentations successives du prix du pétrole se sont traduites par une hausse constante des prix de l'essence à la pompe, supportée par nos concitoyens. Des associations de consommateurs proposent, sur le modèle d'autres pays européens, d'instaurer une taxe exceptionnelle sur les bénéfices des groupes pétroliers et au profit des consommateurs. Il souhaiterait qu'il lui précise sa position à ce sujet, et qu'il lui indique les mesures qui peuvent être envisagées pour atténuer durablement les effets des hausses successives du cours du brut. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux difficultés que pose la montée des prix de l'énergie à nos concitoyens. La loi d'orientation sur l'énergie votée le 13 juillet 2005, l'adoption de mesures conjoncturelles de soutien aux professions les plus exposées, agriculteurs et transporteurs routiers notamment, et la compensation de certains effets de la hausse du prix du pétrole sur le pouvoir d'achat des particuliers, avec la prime à la cuve, constituent des réponses adaptées aux enjeux. Par ailleurs, le Gouvernement a obtenu de la part des producteurs et distributeurs de carburants d'importants engagements à la suite de la table ronde du 16 septembre 2005 et notamment un programme d'investissement en France de 3,5 milliards d'euros dans des capacités de raffinage. Ces engagements permettront également de préparer l'avenir en augmentant et en accélérant le rythme des investissements des acteurs du secteur pétrolier en faveur de nouvelles technologies, de la production d'énergies renouvelables et des économies d'énergies (600 millions d'euros d'investissement supplémentaire en recherche et développement). Les consommateurs ont obtenu pour leur part des contreparties immédiates au moyen de la transparence des prix et des différés favorables quant à la répercussion des variations de cours du brut sur le prix à la pompe. La vigilance du ministère reste entière sur ce sujet clé et cette démarche de concertation et de réflexion commune paraît préférable dans la situation actuelle à la mise en place d'une taxation sectorielle et exceptionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84536

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 825

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7562